

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ETUDE GRAND
GENEVE –
TRANSPORT DE
MARCHANDISES
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DE LA
DREAL AUVERGNE
RHONE ALPES

Séance du 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à douze heures,
le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse,
sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,
Président,

Convocation du : 13 janvier 2023

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

N° BU2023-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Pierrick DUCIMETIERE –
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON –
M. Claude THABUIS – Mme Nadine PERINET

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M.
Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Régis PETIT

ETUDE GRAND GENEVE – TRANSPORT DE MARCHANDISES
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DREAL
AUVERGNE RHONE ALPES

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du
Président du Pôle métropolitain ;

Aux côtés de leurs partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain, le
Canton de Vaud et la Région de Nyon se sont engagés dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie
mobilité multimodale 2050 et de son programme de mise en œuvre par étapes dans le cadre de la
refonte de la vision territoriale transfrontalière, déclinaison spatiale de la démarche *Grand Genève en
transition* qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette stratégie sera composée d'un volet relatif au transport des voyageurs et d'un volet relatif au transport professionnel.

Le but du volet transport professionnel de la stratégie multimodale 2050 est de mieux comprendre l'organisation des transports professionnels et de marchandises sur le territoire transfrontalier, de définir la stratégie, les actions concrètes à engager et les modalités pour atteindre les objectifs de transition écologique du Grand Genève pour le transport professionnel sur l'ensemble de son territoire transfrontalier. Cette démarche permettra d'alimenter également le plan d'action de la future AOM du Genevois français.

Une convention de partenariat établit entre le Canton de Genève, le Canton de Vaud, la Région de Nyon et le Pôle métropolitain du Genevois français leur participation financière pour l'élaboration de ce volet transport professionnel de la stratégie mobilité multimodale Grand Genève et de son programme de mise en œuvre, dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière 2050 et de la démarche AOM du Genevois français.

Le montant total de l'opération est de 60 000 €, échelonné sur les années 2023 et 2024. Une quote-part de 40 000€ est à la charge du Pôle métropolitain du Genevois français.

Dans ce contexte et au regard de l'intérêt stratégique de cette opération, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes propose un subventionnement à hauteur de 50% de la part supportée par le Pôle métropolitain, soit 20 000€ (10 000€ en 2023 et 10 000€ en 2024).

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** un subventionnement auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes de 20 000€, soit 50% de la participation supportée par le Pôle métropolitain, afin de participer à la réalisation des prestations liées à la compréhension de l'organisation des transports professionnels et de marchandises, de définition et d'approfondissement de la stratégie, ainsi que la mise en place d'actions concrètes alimentant la démarche AOM du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents liés à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/01/23

Publié ou notifié le 26/01/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

